

La procédure

Le SPANC vous accompagne dans vos démarches de rénovation ou de création de votre installation ou si vous rencontrez des difficultés avec le fonctionnement de votre installation.



Vous construisez ou rénovez un logement avec demande d'urbanisme (permis de construire). Quelles démarches ?

#Étape 1 : Faire réaliser une étude filière par un bureau d'études spécialisé



#Étape 2 : Transmettre votre dossier en Mairie



#Étape 3 : Le contrôle de conception



#Étape 4 : Les travaux



#Étape 5 : Le contrôle de réalisation



Dans cette rubrique

Assainissement non collectif



Pour les particuliers

Assainissement non collectif

- INSTALLER ET ENTRETENIR UN DISPOSITIF INDIVIDUEL DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES
- LA PROCÉDURE
- LES FAMILLES DE DISPOSITIF
- L' ENTRETIEN
- CLAPETS ANTI-RETOUR : LA SOLUTION CONTRE LES REFOULEMENTS D'EAUX USÉES
- LE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
ESTUAIRE ET SILLON**

2 Boulevard de la Loire - CS7024
44260 Savenay

HORAIRES :

Accueil du public du lundi au vendredi
9h00 > 12h30
13h30 > 17h00